



Accompagner les pratiques des accueils collectifs de mineurs dans l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers

« Ce qui vaut pour les empêchés vaut pour tout le monde »

« La plus belle histoire de l'homme, c'est sa diversité. Il n'y a pas plusieurs humanités : l'une forte, l'autre faible ; l'une à l'endroit, l'autre à l'envers ; l'une éminente, l'autre insignifiante.

Mais une seule, dépositaire de notre condition universelle, au cœur de laquelle niche la vulnérabilité »

Charles GARDOU (extrait de son ouvrage la société inclusive parlons-en)

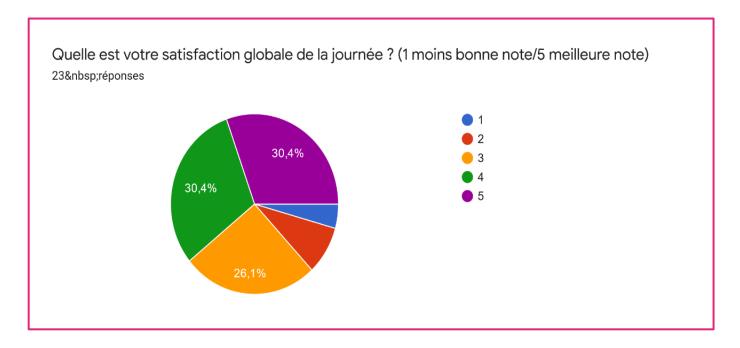
Sommaire

Evaluation et retours des participants	1
« Comment travailler avec la DRAJES sur ce sujet ? »	5
Contexte de la journée	6
Des démarches structurantes	7
La restitution des ateliers	16
Perspectives et suites	20
Sites internet	22
Claroline	23
Le contexte visuel	24

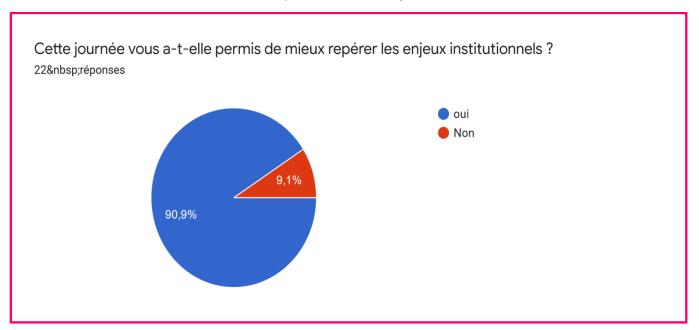


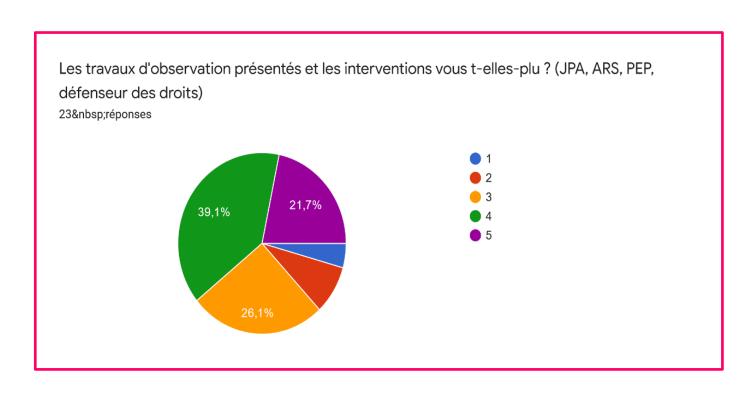
Evaluation et retours des participants

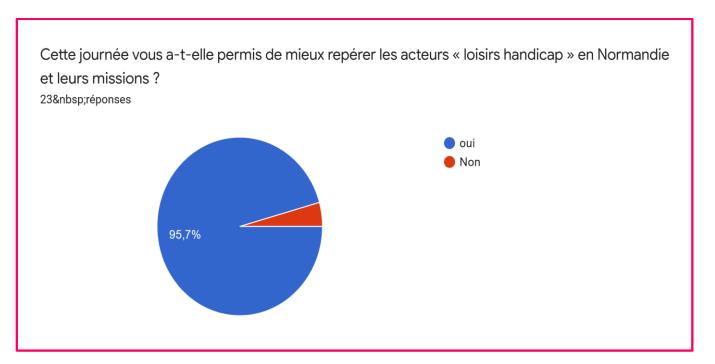
Nous notons une satisfaction globale des participants à la journée, (60% des notes ≥4-5), aussi bien concernant les témoignages et présentation de dispositifs de la matinée qu'ateliers de l'après midi

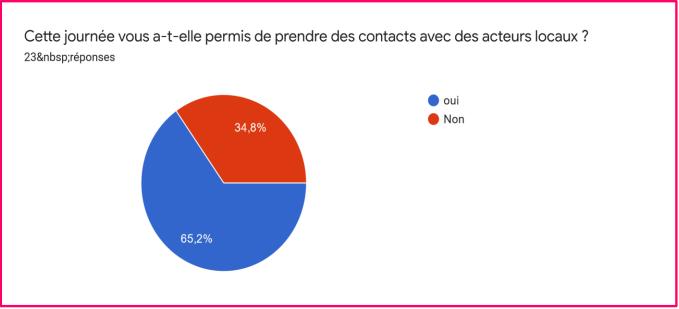


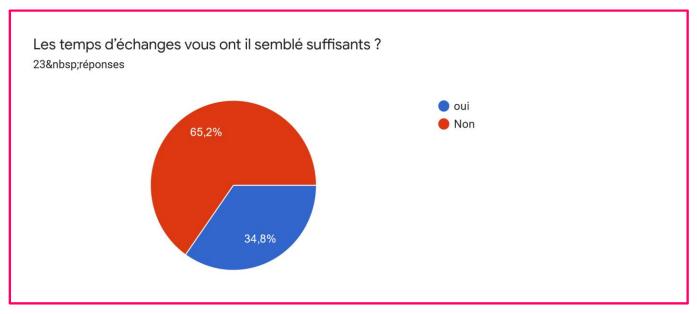
Nous constatons que la quasi-totalité des invités ont étoffés leur réseau « inclusion handicap » en identifiant les différents acteurs normands, leurs compétences et les enjeux institutionnels;











En effet, cette journée riche en contenu n'a pas permis des temps d'échanges entre participants suffisants, nous espérons que les suites de cette journée pourront se tenir en présentiel favorisant ainsi l'interactivité. Dans la perspective de continuer à travailler ensemble sur ces enjeux d'inclusion, vous êtes également pour la plupart favorable pour : Se rapprocher des intervenants « sport handicap » /intensifier les relations avec le milieu scolaire/Coopérer d'avantage avec le secteur médico-social/améliorer la proximité avec les associations usagers/ permettre la mutualisation d'outils pédagogiques et réponses réglementaires.

Ce fût un vrai moment d'interconnaissance malgré un format à distance source de frustration dans la qualité et les temps d'échanges. Nous entendons votre envie de réitérer ce type de journée en présentiel en incluant des acteurs tels que la MDPH ou les structures médico-sociales.

« Comment travailler avec la DRAJES sur ce sujet ? »

- Demande d'harmonisation commune et d'intensification des relations (péri-extrascolaire-scolaire)
- Création/mutualisation d'outils pédagogiques
- partage d'expérience et du carnet d'adresse/activation du réseau
- Intensifier les relations ARS-DRAJES et entre les ACM-EMS (transversalité)
- Commissions de réflexion en petit groupe sur des sujets précis puis restitution (d'outils communs, partage d'outils, forums, chartes, labels)
- Mise en place de temps de sensibilisations auprès des élus pour inscrire l'inclusion dans une démarche plus globale à l'échelle du territoire.
- Mise en place d'un pôle ressources dans le département du Calvados

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à cet évènement et pour vos retours :

« cette matinée était très intéressante! » « Très contente d'apprendre qu'un potentiel séminaire sur le sujet puisse voir le jour bientôt »

« Cette idée de séminaire régional est excellente et je me tiens à votre disposition. » « Cette première connexion très réussie de tous les partenaires nous engage favorablement pour la suite. »

« Cette journée a été très enrichissante car de multiples acteurs agissant sur le territoire normand étaient présents. J'espère que ces liens seront amenés à se renforcer car je pense que la mutualisation des actions et l'interconnaissance des acteurs sont facteurs de plus d'efficacité pour déployer un accueil plus inclusif. J'espère que les prochains temps pourront avoir lieu en présentiel car cela facilite les échanges informels et les prises de contact. »

« Cette journée va nous permettre de construire une réponse et un accompagnement des ACM et des familles au plus près de leurs besoins. Nous sommes rassurés également par l'énergie, l'engagement et la volonté des ACM et des institutions à faire évoluer les pratiques pour permettre l'accueil des enfants à besoins spécifiques. »

Contexte de la journée

Cette première journée régionale a rassemblé le 20 mai 2021 une soixantaine de représentants associatifs et institutionnels au sujet de l'accompagnement des pratiques d'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps de loisirs éducatifs.

Cette journée a permis de poser des constats, saisir les enjeux institutionnels et pédagogiques et de repérer des axes d'amélioration collectifs.

Les invitations à la journée ayant été ciblées (liste en fin de document), elle sera suivie par un séminaire invitant plus largement les acteurs régionaux, en particulier associations d'usagers et collectivités territoriales.

En préambule : l'accès des enfants en situation de handicap aux structures éducatives collectives est un droit fondamental.

Néanmoins, des difficultés subsistent et doivent être levées collectivement. De nombreux acteurs éducatifs s'y emploient déjà, au niveau national comme à un niveau beaucoup plus local. Les démarches départementales ont un rôle prépondérant, largement relayé durant la journée : les SDJES ont depuis longtemps noué des collaborations avec les services des DASEN, des CAF, des Départements, des collectivités locales et le secteur associatif.

Au niveau régional, les différentes délégations académiques du rectorat, l'ARS, les associations d'usager et d'autres partenaires viennent peu à peu enrichir cette réflexion éducative partagée.

La volonté inclusive dans le secteur des loisirs éducatifs est donc à la croisée des politiques nationales, déclinées au niveau régional et départemental sous forme parfois de dispositifs et souvent de projets concertés dont la complémentarité n'est sans doute pas encore suffisamment lisible pour les usagers.

La DRAJES, délégation du rectorat de Normandie, souhaite être un appui, un facilitateur, travailler pour une coopération éducative sur le secteur du loisir comme du sport, en favorisant les mises en réseau des acteurs.

Notre ambition est de contribuer à ce que chaque enfant, chaque famille, trouve une offre d'accueil correspondant à ses besoins et lui permette de s'épanouir.

Les objectifs de la journée étaient d'identifier :

- Les différents acteurs normands, leurs compétences et les enjeux institutionnels;
- Les différents types de réponses et démarches pédagogiques associées ;
- Les facteurs de réussites et les difficultés



Des démarches structurantes

La CNAF contribue à la politique inclusive volontariste, en soutenant les familles mais aussi les politiques éducatives locales. Le paysage institutionnel est de plus en plus complexe et cette complexité génère le besoin de favoriser lisibilité et articulation dans la mise en œuvre de cette politique.

La dynamique régionale signifiée par l'organisation de cette journée est un bon signal dans ce sens. En effet, aucun dispositif ne fonctionne en l'absence de dynamique territoriale, de coordination des acteurs.

Sont présentés des constats nationaux et les divers leviers opérationnels.

Les leviers sur le champ de l'inclusion sont nombreux :

Dominique DUCROC-ACCAOUI

CNAF

Conseillère en politique familiale et sociale

Alessandra SOLEILHAC

Conseillère politique enfance jeunesse accueil mineurs et formation BAFA BAFD Simplification administrative et réglementaire (éviter les ruptures de droits, prestations versées aux parents pour leur permettre d'accompagner leur enfant)

Ouvrir les accueils (bonus inclusion) versés aux structures

Coordination sur le territoire pour assurer la réussite de la politique menée

Détection précoce du handicap (stratégie autisme et troubles du neurodéveloppement)

Aide au répit, aide à domicile

Appui aux actions via le Fonds « Publics et territoires »

Perspective d'un complément inclusif en ACM...

Au niveau territorial: les schémas départementaux des services aux familles définissent la dynamique depuis 2014 et permettent aussi d'avancer sur le champ de l'inclusion

La question inclusive a aussi sa place dans les divers contrats, les conventions territoriales globales qui croisent les contrats locaux de santé, politique jeunesse et projet de territoire. On y ajoute aussi le déploiement du plan mercredi et des pôle ressources handicap de plus en plus nombreux en France (cahier des charges à disposition).

Une synthèse des propos tenus est à disposition ainsi que le diaporama très complet

Une présentation de la mise en œuvre du pôle ressource handicap 76 permet d'illustrer ces propos. Bien entendu, chaque illustration reflète des réalités locales non comparables les unes avec les autres (il n'existe ni modèle type ni démarche exemplaire)

Les services départementaux sont confrontés à des parents et organisateurs en difficultés. Les ACM ont besoin d'être rassurés sur leurs pratiques et ils s'interrogent sur la législation (sommes nous en règles? Peut-on accueillir un enfant en situation de handicap?)

Cette question de l'accueil se pose souvent, notamment lorsque l'enfant n'est pas identifié comme enfant en situation de handicap lors de l'inscription.

Le premier outil identifié est celui de **l'entretien avec les familles lors de l'inscription**: la question du **PAI** et des temps à aménager pour l'enfant.

Se pose aussi la question du nombre d'enfants accueillis en ACM.: il reste un gros travail à faire au sujet de la **déclaration (afin d'obtenir des données fiables).** Sur la période estivale, en juillet et août, les chiffres passent du simple au double, le chiffre d'août pouvant être mis en lien avec la fermeture des établissements spécialisés.

Une enquête menée dans le département montre des besoins de réunions collectives, dans l'idée de mutualiser et échanger les pratiques et outils. Il existe aussi de nombreuses demandes sur l'accompagnement sur site pour réfléchir à l'aménagement des locaux par exemple.

Les SDJES ont besoins d'identifier les compétences et les acteurs, être en interreconnaissance, connaître les financements de chacun pour construire les outils, d'où la nécessité qui est apparue de créer le pôle ressources Handicap. Diaporama de présentation

Deux mots clés:

- La **transversalité** : la CAF ne peut pas travailler seule dans la création du pôle ;
- La **lisibilité**: quand on est éloigné du champ du handicap, il y a beaucoup de partenaires à identifier et de freins à lever.

Florence Corde a piloté la mise en place **une démarche partagée** entre le conseil départemental, la SDJES, l'ARS, la MSA, la CPAM, le comité handicap Normandie, MDPH.

Les parents se sont fortement mobilisés et ont créé des associations, le « comité handicap Normandie » en est un exemple.

C'est pour cela qu'ils ont été mobilisés dans la création de ce pôle ressources handicap.

Lors de la construction de ce pôle ressources, le référentiel national n'a pas été imposé, l'objectif était de conduire et permettre l'expression des besoins de chacun des acteurs, recenser les besoins, alimenter une réflexion collective au niveau des familles, des professionnels et des institutionnels. Ensuite, une réflexion a été menée dans le cadre de l'appel à projets, grâce aux éléments de cadrages nationaux, sur les 0-20 ans, paru en septembre.

L'instruction a été partagée, une grille de lecture a été élaborée par rapport aux candidats. 3 candidatures ont été reçues, et un jury a été mis en place qui a validé la candidature de PEP76 associé à 3 contributeurs : le Moulin vert petit enfance, l'UFCV et l'APEI de Dieppe.

Diaporama de présentation

SDJES 76

Sandra Dauvilliers,

Conseillère éducation populaire et jeunesse référente ACM et plan de formations continues

CAF 76

Florence Corde,

Chargée de conseil et de développement, référente handicap Ce projet résulte de la construction d'un **collectif d'associations**, dans l'objectif de mailler le territoire et apporter un service de proximité aux habitants. 4 référents sont présents sur les **3 territoires**, avec un portage à l'échelle départementale.

Le déploiement du pôle ressource est effectif depuis mars 2021.

L'enjeu pour le PRH est de:

- -Identifier des complémentarités avec les acteurs existants sur le territoire (qui fait quoi, comment s'articuler avec les pratiques inclusives existantes, ne pas se substituer mais mettre en lien, valoriser les pratiques, mettre en lien les différents acteurs au service de l'inclusion)
- -S'adapter à la particularité de travailler à différentes échelles (locales et macro),
- -S'adapter à la particularité de travailler en équipe mais à distance (couverture départementale vs interlocuteurs de proximité)

Le périmètre est très large car le pôle concerne les enfants de 0 à 20 ans, ainsi que les enfants de parents en situation de handicap.

Le réseau est complexe et divers, avec de nombreux acteurs, ce qui montre les différents enjeux sur la **recherche de complémentarité**. Plusieurs facilitateurs ont permis l'avancée du projet, notamment le fait que ce projet a déjà été inscrit dans sa construction au niveau institutionnel avec les partenaires du **schéma départemental de services aux familles.**

Une communication a été mise en place en amont, avec la réalisation d'un document d'accompagnement Personnalisé pour l'Inclusion, et un recueil des besoins des familles et des professionnels.

Stratégiquement, ont été priorisées les rencontres avec les partenaires cadres institutionnels pour ensuite ruisseler au local.

Un autre enjeu qui est apparu par rapport à d'autres pôle ressources, porte sur la dissémination de l'équipe sur le territoire. Cela suppose un travail à distance et un **fort enjeu de coordination**, afin d'harmoniser l'action des référents territoriaux en tenant compte de la disparité des territoires. L'équipe s'est appuyée sur l'expérience du confinement et du travail à distance, en alliant distanciel et présentiel, avec l'organisation d'un comité technique hebdomadaire en présentiel et un trimestriel avec les partenaires.

Le pôle ressources a comme objectif d'installer les bureaux dans des structures comme la MDPH afin de permettre la construction de synergies avec les partenaires locaux. Cela permet de s'articuler avec les projets de territoire pour comprendre les enjeux et les problématiques.

Durant les premiers accompagnements, il a été repéré la diversité des besoins des familles et des professionnels, la difficulté des parcours familiaux, les familles rencontrent beaucoup de difficultés avant de solliciter le PRH. Le PRH est pensé et créé en lien et interconnexion avec les partenaires. Le déploiement du PRH est en lien avec tous les acteurs du territoires, seul il ne pourra pas remplir cette mission.

Diaporama de présentation

PRH 76

François Junqueira,

chef de projet

Comme nous venons de le voir, le renforcement des possibilités d'accueil d'enfants en situation de handicap doit pouvoir s'inscrire non seulement dans le projet de chaque structure mais également dans une politique territoriale. Ceci afin de permettre aux familles d'identifier les services qui conviendront le mieux à leurs enfants.

PEP 50

Lucie Clerault,

chargée de mission inclusion

Dans la Manche, le PRH mis en œuvre par les PEP 50 joue ce jeu depuis plusieurs années. Il s'agit en effet du pôle ressource le plus ancien en Normandie, il participe activement au schéma départemental des services aux familles.

Dans ce cadre, des actions ont été construites pour être intégrées à la feuille de route du pôle ressources handicap pour les prochaines années. L'objectif est de formaliser une offre pour les plus jeunes, avec un plan de formation pour les professionnels de la petite enfance. Ce plan pourrait être décliné pour les ACM dont les besoins en formation sont aussi importants.

Il existe plusieurs coordonnateurs, comme pour la thématique petite enfance qui est portée par les Francas, l'inclusion par les PEP... dans un objectif de transversalité. Cette logique départementale permet plus de transversalité et des actions groupées avec d'autres thématiques pour favoriser l'inclusion dans les structures de droits communs.

Répondre aux besoins des enfants et des familles demande aussi de diversifier les possibilités d'offres.

Adélaïde Hardy est référente du pôle d'appui et ressources d'Handiconseil. C'est un réseau qui existe depuis plus de 30 ans, et qui accueille des enfants en situation de handicap et des enfants sans handicap, avec un taux d'encadrement supérieur aux taux réglementaires.

En particulier, un centre de loisirs existe depuis 2006 en Normandie, située à Pont-Audemer et promeut très explicitement l'inclusion : le principe repose sur l'inconditionnalité de l'accueil (accueil des enfants quel que soit le handicap), afin de d'accorder du répit aux familles et permettre aux enfants sans handicap de découvrir le handicap dès le plus jeune âge.

Handiconseil 27

Adélaïde Hardy,

Quand l'association s'est implantée, des ACM proches les ont contactés car ils avaient des demandes d'accueil d'enfants et n'arrivaient pas à y répondre. Les organisateurs avaient de nombreuses questions sur l'amélioration de la prise en charge. C'est de cette façon que le pôle d'appui s'est créé (2011). Basé au départ sur un petit territoire (une communauté de commune), il s'est développé au fils du temps pour devenir de niveau départemental.

Il existe beaucoup de turnover dans les équipes d'encadrement, la formation est donc un travail de fond à engager. Le pôle propose des rencontres thématiques avec notamment des ateliers pratico-pratiques (comment mettre en place des objets sensoriels...), rencontre avec des professionnels comme des orthoptistes, psychologues... pour savoir qui contacter en cas de besoin.

Ce travail a eu un impact important sur les familles: lorsque celles-ci vont s'inscrire leur enfant en situation de handicap, il est accueilli de façon systématique et seulement ensuite les modalités sont définies. Aucun refus n'est opéré.

Grace au **fonds public et de territoire**, la ville d'Evreux, très volontariste dans ce domaine, a pu avoir du **renfort dans le taux d'encadrement**, ce qui permet accueillir des enfants qui n'auraient pas pu être accueilli sans les effectifs supplémentaires.

L'objectif du pôle est d'organiser en 2022 une journée sur l'accueil des enfants SH dans les ACM. La CAF 27 est un partenaire indispensable à la mise en œuvre des actions de l'association.

Les pôles ressources n'existent pas ou pas encore dans tous les départements, mais d'autres démarches – d'autres acteurs prennent en charge ces missions. Ces démarches sont souvent issues de collectifs d'associations comme pour la charte accueil réussi dans le Calvados ou de volontés institutionnelles de confier les accompagnements à des associations repérées comme avec l'UFCV et les EEDF dans l'Orne.

Cette démarche existe depuis 2010 suite au constat des difficultés dans l'accueil d'enfants à besoins particuliers, lors des séjours de vacances d'été.

Charte accueil Réussi pour favoriser l'accès et la participation des tous les enfants et de tous les jeunes aux accueils de loisirs et dans le principe de la continuité éducative.

Charte accueil réussi

Thierry Boucher,

président de la JPA copilote de la démarche avec le SDJES Les enjeux de la charte : meilleure prise en charge de l'enfant, permettre l'accueil de tous.

Conditions de mise en place accueil réussi :

- > Identification des besoins, envies et aptitudes de l'enfant
- Identification des objectifs des acteurs éducatifs
- > Eviter les stigmatisations
- Intégration de l'enfant comme acteur de ses loisirs
- Contact obligatoire entre référent et organisateur
- Préparation des équipes qui accueillent et celles qui suivent les jeunes

Des journées d'échanges et de pratique sont organisées 2 fois par an afin de se connaître et de parler un langage commun.

Création de brochures, des ressources en ligne, création d'une fiche de liaison pour le suivi administratif et éducatif (organisateur, prescripteur et jeune) et une cartographie interactive des lieux signataires de la charte.

Diaporama de présentation

Dans l'Orne, un autre mode d'intervention est présenté, il est adapté à la composition du territoire, son histoire, ses partenariats. Cet accompagnement est en particulier soutenu par la CAF 61 et le SDJES.

UFCV

Camille Saimson,

référente handicap et représentant le collectif UFCV/EEDF dans l'Orne L'entrée choisie est locale (au plus proche et non départementale) : afin de répondre aux problématiques de chaque territoire.

Le choix partenarial a été celui de la construction de réseaux locaux d'inclusion (Ouverture sur Flers bientôt)

Exemples d'actions : organisation de temps de rencontre pour favoriser les échanges entre ACM et structures médicosociales, élaboration d'outils communs, information des familles, formations.

ARS et rectorat : deux institutions régionales pour favoriser la complémentarité éducative. Ecole inclusive: le partenariat est riche avec l'académie Normandie, ce qui a permis de développer des actions sur plusieurs territoire Cette politique inclusive permet aussi d'opérer la transformation de l'offre **ARS** médicosociale, les établissements sont très actifs pour offrir accompagnement Nathalie Breuil, Constat : davantage d'enfants en situation de handicap suivent une scolarité inspectrice des affaires ordinaire, en rapport avec la volonté de construire un parcours diversifié et sanitaires et sociales souple pour les enfants : en développant des unités d'enseignement direction de externalisé par exemple. l'autonomie Autre exemple, dans le cadre du plan autisme : des unités d'enseignement destinés aux jeunes autistes se créent dans les écoles. D'autre part, des dispositifs d'autorégulation se déploient sur la région, mais aussi des réponses aux aidants sur des temps de répits. Ces réponses sont opérationnelles, au plus proche des besoins mais demandent à être articulées. M Chenal confirme l'intérêt de la rectrice sur ce projet, ainsi que pour le ministère (priorité nationale). Cette politique est l'affaire de tous et reste un énorme chantier. Il faut veiller à une accessibilité des locaux mais aussi accessibilité éducative, pédagogique, information et accompagnement des familles (enseignants référents). Rectorat Il est donc nécessaire de former tous les personnels (AESH CPE...) Jean-François Chenal, Le mot éducatif appuie bien sur le fait que nous devons travailler ensemble, inspecteur éducation trouver une articulation et une complémentarité avec le champ médicosocial: nationale – conseiller bascule professionnelle importante. technique école inclusive Les enseignants peuvent apporter aux équipes du secteur péri et extra-scolaire et vice et versa, en se posant la question de « comment adapter les pratiques pour concerner tous les jeunes? ». Quelques pistes communes: Les enseignants référents ont une bonne connaissance du parcours des enfants, il serait opportun de les associer aux travaux comme ceux conduits aujourd'hui. Matériel adapté: ce chantier peut être engagé ensemble, ce matériel peut passer d'un temps à un autre, d'un lieu à un autre. Monsieur Chenal exprime le fait d'être disposé à travailler dans la durée et la

profondeur.

Association normande qui s'adresse à toute personne porteuse d'un handicap ainsi qu'à leurs aidants : élaboration de guides, espace ressource, formations de professionnels de l'enfance mais aussi travail sur la parentalité.

Hélène Maillard: coordinatrice de la plateforme de répit qui s'adresse aux aidants. Créé en 2018 suite à un AAP de l'ARS afin d'offrir du temps de répit aux aidants pour 14, 50 et 61.

S'appuie sur l'expertise des associations des familles. Participe à de nombreux groupes de suivi, questionnaires des habitudes de vie, projet personnalisé d'intervention. Ces associations de famille organisent beaucoup d'événements ou temps de sensibilisation et formation.

RSVA

Pamela Le Magnen,

directrice

Hélène Maillard,

coordinatrice plateforme de répit « parenthèse » S'articule sur un maillage territorial pour développer des partenariats avec des professionnels libéraux et assistants à domicile. Les types de répit : à domicile mais aussi à l'extérieure sortie culturelle sportive, mais aussi en ACM, co-construction de solutions innovantes de répit.

La plateforme a **accompagné plusieurs familles** dans l'inclusion : place de l'enfant dans les temps d'activité et vie quotidienne, modalité d'inscription adaptée, place de la famille...

Constate un manque de coordination pourtant nécessaire pour accueillir les enfants en milieu ordinaire.

Solution innovante: suite au confinement, en lien avec UFCV et éclaireur de France, il y avait un réel besoin des familles pour souffler, l'association a construit une solution collective en se reposant sur les compétences internes, en activant les réseaux: construction de 2 actions pour des enfants accompagnés sur la plateforme. Collaboration avec UFCV et APF France Handicap: centre adapté pour enfants autiste sévères organisation d'un séjour pendant 15 jours avec un taux encadrement proche du 1 pour 1, 12 enfants.

Les familles ont apprécié l'aspect gommage du handicap, se sont sentis comme des parents ordinaires qui emmenaient les enfants aux ACM comme les autres. Regain d'autonomie de certains enfants.

Diaporama de présentation

JPA nationale

Anne Carayon,

Directrice générale

En 1992, mise en place d'une charte qui affirme les droits fondamentaux : les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits et mêmes devoirs. La diversité des personnes et la prise en compte de cette diversité est un facteur d'enrichissement. C'est à la société de créer les conditions d'accueil. Lorsque l'on signe la charte on s'engage à :

- Préparer, adapter le projet d'accueil
- Favoriser l'accueil
- Former et sensibiliser les équipes et l'ensemble des adultes qui vont intervenir
- Afficher la charte

Cette charte nationale est inscrite dans une démarche territoriale

C'est sur le terrain que cela se joue, c'est là qu'il y a l'accompagnement et la mise en réseau. Ce qui est important c'est le partage du diagnostic, la connaissance entre les personnes et les structures, faire alliance autour d'un projet commun. Cela va prendre du temps mais au niveau national, on offre le cadre mais on doit s'appuyer sur les réseaux et le formidable travail qui se met en place.

Diaporama de présentation

Point réglementation: l'accueil des enfants en situation de handicap ne nécessite pas de réglementation particulière – le droit commun s'applique.

Il faut donc aussi souligner paradoxalement **l'absence d'obligation** d'accueil de la part d'enfant en situation de handicap en ACM.

Le Code de l'action sociale et des familles ne prévoit pas de spécificité particulière en faveur de l'accueil des enfants.

Les organisateurs ont les mêmes obligations légales et réglementaires :

- Déclaration : respect des procédures et échéances
- Respect des conditions d'encadrement (que le groupe soit complétement ou en partie composé d'enfants SH)
- Assurance en responsabilité civile
- Respect des mesures d'hygiène et de sécurité
- Définition d'un projet éducatif et pédagogique

Existence d'une 1 circulaire pour faciliter l'accueil (projet d'accueil individualisé). => objectif de faciliter l'accueil des enfants.

Définit les adaptations de la vie de l'enfant durant les temps de la vie de la collectivité. Mais ne s'applique pas pour les ACM.

Ne bénéficie pas d'un personnel médical qualifié.

Afin de faciliter l'accueil de personnes aux troubles de la santé, des recommandations ont été conçue avec le secrétariat d'état aux personnes handicapées.

Quant à la question des AESH, Par définition le temps périscolaire n'est pas du temps de scolarisation et n'entre donc pas dans le périmètre d'intervention des AESH.

Ils sont de la responsabilité des collectivités territoriales, qui doivent en supporter la charge financière.

Convention internationale aux droits de l'enfant 1989 : inscrit le droit aux loisirs

Toute personne physique ou morale peut saisir le défenseur des droits lorsqu'elle estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés, ou difficulté avec un service publique, ou qu'elle est discriminée.

Le handicap est un principal motif de la discrimination pour lequel le défenseur des droits est saisit. 550 délégués, 80 000 dossiers, 80% de réussite.

Exemple: non accueil à la cantine, ne pas accepter lors de classe de loisirs ou voyage scolaire. Oppose souvent le principe de sécurité et de sureté mais il y a souvent des causes de manque d'initiatives, n'adapte pas certains équipements ou accessions.

On constate tous qu'on manque de moyen, sans doute de formation dans le domaine.

Un refus d'accueillir relève-t-il d'une discrimination? Il faut analyser chaque situation

Par exemple : cas en ACM qui refusait l'accès à un loisir car il y avait un transport par car, estimant que l'enfant n'était pas en sécurité. Or, a montré qu'il était possible de transporter l'enfant en garantissant sa sécurité

Il n'existe pas un code explicite qui encadre des contextes/situations précises, cela dépend du handicap de l'enfant et des caractéristiques de la situation.

DRAJES

Patrick Pagatele,

Responsable Pôle « protection des personnes et prévention des risques »

Défenseur des droits

Patrick Durand,

délégué du Calvados

Sur le temps périscolaire, on voit les parents d'enfants autistes qui malheureusement n'ont pas le droit à une scolarité à temps plein car la MDPH donne 25h à l'enfant, il n'y a pas d'AVS pour satisfaire aux 25h. Les enfants ne sont pas égaux par rapport au temps d'AVS. Il faut diminuer le nombre d'heures, ou partager l'AVS en fonction de plusieurs handicaps.

La MDPH accorde / préconise en fonction d'un dossier médical, ensuite c'est l'éducation nationale qui met en place l'AVS.

Le niveau de fréquentation des enfants en situation de handicap en accueil collectif de mineurs péri et extrascolaires est très faible, rapporté au nombre d'enfants. On peut se poser la question des causes. Une diversité d'hypothèses font jour.

D'après la mission nationale « accueil de loisirs et handicap », près de la moitié des familles ayant un enfant en situation de handicap pense que leur enfant ne peut être accueilli en raison de la nature de son handicap, de l'insuffisance de la formation des équipes et du manque de personnel d'encadrement. »

Du côté des usagers

Floriane Champarnaud,

éducatrice au CROP

Extraits d'une enquête IAE auprès de parents

Vidéo interrogeant des directeurs d'ACM

Aujourd'hui, nous n'avons pas réellement invité d'associations de parents. Ce sera le cas lors d'un prochain rendez-vous. Mais quelques témoignages ont été recueillis :

Au CROP, 67% des familles interrogées ont déjà fréquentées un ACM. Freins et difficultés :

- Appréhension
- Communication
- Mobilité (loin de leur domicile, pas véhiculé)
- N'osent pas évoquer les difficultés de leur enfant

Le fait d'être accompagné par un professionnel dans cette démarche est très facilitant.

L'enquête IAE permet aussi de repérer des freins et leviers :

Le poids des représentations : les parents ne franchissent pas le pas de frappe à la porte de l'ACM

D'autres parents expriment le fait de se sentir rassuré et d'avoir confiance en l'équipe, d'apprécier la qualité de l'accueil, tout en insistant sur l'importance de l'accès au milieu ordinaire, au droit commun

La restitution des ateliers

Quatre groupes ont été constitués de manière hétérogène. Il s'agissait de repérer:

- Les modalités d'intervention de chacun afin de faire un état des lieux des pratiques actuelles des organisateurs ACM, des organismes de formation à l'animation volontaire, des institutions spécialisées
- Les **freins** identifiés à partir de ces expériences et les **leviers** possibles.

Voici une synthèse des quatre ateliers (les contenus complets sont à disposition):



Des pratiques diversifiées

Avec la Ligue de Normandie de sport adapté, un **premier centre sportif adapté** a été créé. Ce centre essaime, en effet un second va prochainement être créé.

L'ADAPEI travaille en partenariat avec les centres de loisirs locaux pour organiser des événements (cross régional, Championnats de France de kayak). L'organisme envisage de faire participer des enfants compétiteurs de kayak pour organiser une journée en **mixité**

UNCMT Hérouville Saint Clair: Mise en place en partenariat avec la ville, d'un dispositif permettant aux enfants disposant d'un accompagnement particulier sur le temps de l'école ait le même accompagnement sur le temps extrascolaire: que tous les enfants qui disposent d'une AVS puissent avoir un animateur (si possible la même personne) qui s'occupe exclusivement de cet enfant.

Dans l'accompagnement avec les familles, la structure effectue des **entretiens**: connaître les rituels de l'enfant, ses comportements par rapport à un contexte donné,

Bilans réguliers tout au long de l'année, notamment lors de passation entre groupes ou entre ACM (lors des changements d'âge)

A Lisieux, un partenariat avec l'IME est engagé pour accompagner les enfants vers un ACM. Cet accompagnement est fait si possible avec l'éducateur référent de l'IME, qui au préalable passe quelques jours avec l'enfant au sein de l'ACM.

Mise en place d'un passeport pour faire le lien entre l'équipe éducative de l'IME, les parents et l'équipe de l'ACM. Dans ce passeport, sont inscrites les informations importantes à transmettre à l'équipe. Pour la relation des familles, c'est assez rassurant car l'enfant est d'abord accompagné par l'éducateur dans l'ACM, cela rassure les familles.

Mise en place de **journées d'échanges professionnelles**: En effet, les éducateurs spécialisés et les animateurs n'ont pas les mêmes conditions de travail, il est nécessaire de **comprendre les démarches** et les **pratiques professionnelles** de chacun. Il faut **démystifier ces rapports professionnels** qui paraissent inaccessibles entre le médicosocial et l'éducation populaire.

L'AROEVEN a intégré à la préparation des séjours, un atelier pour préparer l'accueil d'un enfant dit à besoin particulier. L'organisme coopère avec les professionnels de l'ASE pour accueillir au mieux les enfants.

l'UFCV a intégré dans les formations BAFA/BAFD un module sur l'accueil des enfants à besoin particulier = animateurs préparés pour le terrain et sensibilisés

Grâce au réseau « charte accueil réussie », des partenariats ont été créés avec l'éducation spécialisée, et ils ont offert aux stagiaires BAFA et BAFD diplômés à l'UFCV, des journées formations pour approfondir ces thématiques.

Le SDJES 50 constate le **clivage entre animateur et éducateur spécialisé**, cela nécessite de savoir dépasser les peurs/appréhensions. Les animateurs sous-estiment leur savoir-faire surtout en étant en contact avec les enfants tous les jours.

Le CROP exprime la nécessité d'approfondir le travail sur la relation entre les deux corps de métier. Les éducateurs ont besoin de l'éducation populaire pour avoir les observations des enfants. Il faut donner un vrai rôle aux animateurs, valoriser leurs compétences et leurs capacités d'adaptation.

L'association Handiconseil constate que le métier de l'animateur est dénigré (auto-dénigrassions également). Besoin de valoriser cette image = c'est un métier à part entière et cela passe aussi par une meilleure reconnaissance du bafa.

Le référent régional Comité Paralympique et Sportif Français): Création avec la ligue de sport adapté d'un projet pour construire un ACM pour **favoriser le répit parental**

La politique handicap menée par la CAF14 de plus en plus forte (soutien financier). La CAF14 majore les financements pour les ESH. Autres financements via le FPT pour achats de matériel notamment. Un travail en cours pour monter un PRH sur le Calvados.

RSVA: le PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées) permet de financer des **prestations individuelles** par des professionnels libéraux.

Le centre social 61 a mis en place l'action « Tous ensemble » : ayant pour objet de favoriser l'action des enfants en situation de handicap sur les temps de loisir du centre social

Partenariats installés avec les IME, SESSAD et autres structures spécialisées.

Accueil avec un **protocole spécifique**: rencontre avec les parents et professionnel accompagnant l'enfant pour mieux préparer l'accueil

Création d'un mini-camp en lien avec les ESMS pour adapter l'accueil des ESH



Des freins



La formation: Les équipes se retrouvent souvent en difficulté par manque de connaissances/compétences/informations/gestion de la violence

Le turn-over des équipes et la non-déclaration des enfants à besoins spécifiques

De nombreux dispositifs qui floutent la vision des familles et qui rendent difficile le lien famille-acm

Le coût: Certains élus estiment que l'inclusion « coute trop cher » = payer des formations et augmenter le taux d'encadrement qui est difficilement financé. Besoin d'un travail d'acculturation!

Les représentations et freins des parents/confiance perdue due à un parcours chaotique: Pensant leurs enfants trop fragiles, ils refusent de mettre leur enfant dans une structure collective. Parfois au détriment de l'épanouissement de ce dernier.

Toujours vouloir un encadrement supplémentaire: Pas toujours besoin de renfort mais plutôt une réorganisation, une adaptation de l'équipe, il n'est pas toujours nécessaire de respecter la règle 1 enfant = 1 animateur; toute l'équipe peut avoir une attention particulière pour cet enfant. Il faut déconstruire également chez les familles cette représentation

Les **locaux**: pas toujours adaptés pour les handicaps moteur, de plus, les espaces peuvent être contraignants pour des enfants qui ont besoin de plus de temps calmes, de lieux isolés. Nos structures et nos effectifs ne sont pas toujours adaptés à cela

- difficile de rencontrer les éducateurs car les équipes sont très changeantes
- informations non partagées, surprises et mise en difficulté de l'équipe d'animation
- absence d'acteurs référents locaux (Mdph-EN) pour trouver des solutions
- difficile de travailler avec l'école
- équipes vacataires et turn over (nécessite d'anticiper les formations + adapter les taux d'encadrement)
- disparités de traitements en fonction des départements





Des leviers

Plusieurs associations se sont regroupés en collectif d'éducation populaire. Ils animent des cafés pédagogiques L'objectif est de présenter des témoignages, inviter des familles, des professionnels, des partenaires... Il faut faire avancer la réflexion dont celle des élus qui sont porteurs des politiques publiques sur le terrain.

Création de passerelles pour que les acteurs se rendent compte que c'est possible, d'intégrer un enfant a besoin particulier en structure collective en simplifiant les démarches administratives

Les formations : Apprendre à comment préparer le projet pédagogique et éducatif avec les enfants à besoins spécifiques. La légitimité des animateurs peut passer dans l'élaboration d'outils (malle pédagogique)

L'inclusion au quotidien: Intégrer cette notion dans les activités ce qui permet de déclencher des mécanismes d'adaptation. Il faut inventer une règle pour que tout le monde puisse jouer ensemble. Il serait intéressant de travailler sur l'activité physique pour créer des mécanismes d'adaptation sur tous les temps de la vie pour l'ensemble des enfants Comment le sport peut être un outil au service des ACM pour faciliter la démarche de l'inclusion?

Valoriser la charte accueil réussi Calvados, crée des espaces sensoriels où il est possible de prendre un enfant en individuel, dans une petite pièce et label inclusion (labélisation des structures permettant l'obtention de fond)

Faire appel au PRH, aux Fonds Publics et Territoires, aux postes FONJEP/CPO

Besoin d'une coordination de tous les acteurs et de tous les interlocuteurs au niveau régional : besoin d'échanges d'expériences, d'harmonisation des pratiques en travaillant sur un tronc commun pour briser la concurrence

S'appuyer sur des outils comme des supports institutionnalisés

- Solutions trouvées:
- moyens humains : animateurs en renfort par la collectivité
- création d'un poste de coordinatrice par la collectivité
- question du référent : sa place pour ne pas stigmatiser l'enfant
- identification des référents éducatifs / apprendre à se connaître
- intégrer l'action dans le projet pédagogique en incluant l'équipe d'animation
- identifier les besoins et ressources
- avec l'école et avec les familles
- Pistes:
- encourager les volontés politiques / impliquer les élus dans cette politique
- identifier les partenaires, les soutiens possibles en cas de situation difficile
- faire des liens, entre structures importance du mutidisciplinaire
- s'appuyer sur des activités pédagogiques adaptées (ex sportives)
- livret « infos familles »
- utiliser l'outil « facile à lire et à comprendre »
- Les mots clés:
- Partenariat (Continuité éducative, échanges), Ouverture du médico-social, Formation de tous les
- Moyens humains (dont référents), multidisciplinarité, la guestion des liens.
- Lisibilité, optimisation, mutualisation et valorisation de l'existant, démystification

Perspectives et suites

Cette journée, première étape régionale sur l'inclusion en accueils collectifs de mineurs, fut dense en contenus et interventions. Elle a permis de prendre contact avec des acteurs éducatifs régionaux, départementaux et plus locaux investis depuis longtemps pour certains dans cette volonté d'accueil qualitatif inclusif.

Une amorce de photographie régionale des démarches d'accompagnement a également émergé. Elle révèle une somme importante d'acteurs et une nécessité d'améliorer à la fois l'articulation de leurs actions et leur lisibilité pour les professionnels mais surtout vis-à-vis des familles.

Cette politique inclusive est explicitement impulsée par les institutions mais ne pourrait voir le jour si les structures locales, associatives en particulier, ne s'y investissaient.

De nombreux freins ont été identifiés collectivement, sans concessions. Face à ceux-ci, les équipes font preuve de créativité, d'inventivité, d'expertise et tentent fréquemment de travailler en interdisciplinarité afin de répondre au plus près aux besoins des enfants.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour accueillir d'avantage d'enfants en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs, des pistes ont émergées de cette journée et nous ne serons jamais trop nombreux pour les mettre en œuvre, chacun à notre niveau.

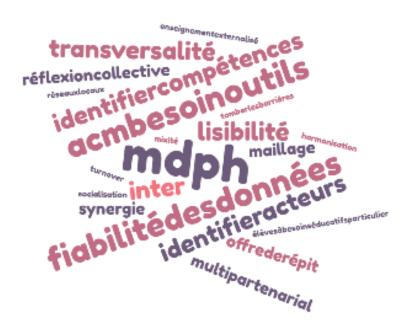
C'est pourquoi, nous avons recensé les nombreuses pistes que vous avez exprimées et proposons aujourd'hui d'en prioriser certaines :

Comme annoncé, un **séminaire régional** sous l'égide de la Rectrice de Normandie, sera organisé début 2022. Il aura pour ambition de réunir les acteurs éducatifs normands accompagnant l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap dans les différents moments de leur quotidien afin d'aborder la vaste question de la continuité éducative (ou des discontinuités nécessaires parfois), de l'articulation des temps. Vous y serez largement associés, ainsi que les associations d'usagers et les collectivités territoriales dont en premier chef les conseils départementaux et MDPH.

Soutenir, informer les élus locaux dans la mise en œuvre de politiques inclusives sur leurs territoires est aussi un enjeu largement relevé. Il devra être pris en compte.

Nous proposons également de créer une instance de réflexion régionale réunissant les institutions en charge de cette politique inclusive et les structures qui la mette en place, afin d'aborder en profondeur chaque sujet relevé lors de cette journée du 20 mai : comment améliorer les lisibilités, les articulations, accompagner les pratiques, valoriser l'action multidisciplinaire, faciliter les échanges de pratiques entre pôles départementaux, mettre à disposition une veille réglementaire, identifier des référents territoriaux pour faciliter le travail des professionnels, mener collectivement une action-recherche ciblée sur la question du loisirs ou répit par exemple.

Cette instance de concertation régionale, une fois calibrée, pourra donner lieu à des groupes de travaux thématiques sur les nombreux sujets à explorer ensemble de manière coopérative comme vous en avez exprimé le besoin, entre intervenants scolaires, sportifs, du secteur du loisirs, des établissements médicosociaux. Les résultats de ces travaux pourront ensuite être partagés lors de journées régionales coconstruites.



Sites internet

https://www.enfant-different.org/mercredis-et-vacances-scolaires/handiconseil

http://www.loisirs-pluriel.com/

https://www.pep50-handicap.fr/

www.prh76.fr

https://www.normandie.ars.sante.fr/scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap

https://www.ac-normandie.fr/l-ecole-inclusive-121784

https://www.charte-accueil-reussi.org/

<u>Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime | Académie de Normandie (ac-normandie.fr)</u>

Plus d'informations sur l'Ufcv en région Normandie

<u>Défenseur des Droits | « Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés » - article 71-1 de la Constitution (defenseur des droits.fr)</u>

Accueil - La Jeunesse au Plein Air (jpa.asso.fr)

RSVA Normandie - Réseau de Services pour une Vie Autonome

http://www.crop-caen.fr/

	Ν	Nous vous proposo	ns l'utilisation		
	d'une plateforme c	coopérative « Clarc	oline » recensant c	les ressources	
https://claco-m	nisteresports.univ-ly	on1.fr/workspaces	s/tool/properties/3	11409/subscription/u	rl/generate

Pour visionner la journée inclusion :

Pod - DRAJES (ac-normandie.fr)



Journée Régionale : 20 mai 2021

Accompagner les pratiques des accueils collectifs de mineurs dans l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers

De l'enjeu institutionnel aux outils et démarches pédagogiques



Journée Inclusion

Les enjeux de cette journée, par Madame Sylvie Mouyon-Porte

Déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport



Objectifs

❖ Identifier les acteurs présents sur les territoires, leurs compétences et les enjeux institutionnels dont dépendent les démarches collectives indispensables à la mise en œuvre des politiques inclusives

- Identifier les facteurs de réussites et difficultés, préalables à la mise en œuvre des partenariats
 - Identifier les différents types de réponses et démarches pédagogiques associées, les pistes d'accompagnements proposées aux équipes



Les invités et institutions représentées

DOMINIQUE DUCROC – ACCAOUI et **ALESSANDRA SOLEILHAC**, représentantes de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) sur les problématiques inclusives et territoriales en ACM

FLORENCE CORDE, conseillère technique à la caisse d'allocations familiales de Seine Maritime

SANDRA DAUVILLIERS, conseillère éducation populaire et jeunesse SDJES de Seine Maritime

ANNE CARAYON, déléguée nationale de la Jeunesse au plein air (JPA)

NATHALIE BREUIL, direction de l'autonomie et référente scolarisation à l'Agence régionale de la santé de Normandie

FRANÇOIS CHENAL, Conseiller Technique Ecole Inclusive pour le rectorat Normandie

PATRICK DURAND, délégué dans le Calvados du défenseur des droits, référent notamment sur les questions relatives aux droits de l'enfant









DRAJES-pôle 1

00

XX/XX/XXXX

ACADÉMIE Les invités et associations représentées DE NORMANDIE

Liberté Égalité Fraternité

FRANÇOIS JUNQUEIRA et YOHANN PERSIL, pour le pôle ressource loisirs handicap 76.

LUCIE CLERAULT, pour le pôle ressource loisirs handicap PEP 50.

ADELAIDE HARDY, pour l'association Handiconseil 27.

THIERRY BOUCHER, pour la Jeunesse de plein air (JPA) du Calvados, pour la démarche « Accueil réussi ».

CAMILLE SAIMSON, représentant le collectif UFCV – EEDF pour l'accompagnement 61.

HELENE MAILLARD, pour le Réseau de services pour une vie autonome.













DRAJES-pôle 1

00

XX/XX/XXXX



Journée inclusion : Le déroulement

- Matinée : Les démarches structurantes sur les territoires
 - Après-midi : Le cadre réglementaire, les modalités pédagogiques et les acteurs

DRAJES-pôle 1

XX/XX/XXXX

00



Quelles démarches structurantes?

Une politique nationale :

Présentation par Dominique Ducroc-Acaoui et Alessandra Soleilhac représentantes de la CNAF sur les problématiques inclusives et territoriales en ACM



XX/XX/XXXX

00

intitulé de la direction/service

Les démarches structurantes sur les territoires



L'accompagnement de la branche Famille pour le développement de démarches inclusives dans les



La branche Famille est engagée dans une COG ambitieuse qui porte de réelles avancées en terme d'inclusion



- a. La simplification administrative et réglementaire touchant au maintien des droits à l'AAH, l'AEEH et l'AJPP
- L'élargissement des critères d'attribution du bonus « inclusion handicap » en Eaje depuis le 1^{er} janvier 2020
- c. Le déploiement des pôles ressources handicap (PCH)
- d. Un guide d'accompagnement des parents et des professionnels dans la détection précoce
- e. L'évolution du dispositif d'aide à domicile vers une offre de répit en faveur des parents d'enfants porteurs de handicap
- f. L'accompagnement d'une nouvelle PCH parentalité
- g. Une criée pour identifier et renforcer les aides au répit
- h. Le Fonds « Publics et territoires »
- i. La perspective d'un complément inclusif en Acm

Ces avancées sont ancrées dans des démarches territorialisées avec l'ensemble des acteurs et des partenaires

a. Schéma départemental des services aux familles : portant un axe prioritaire en matière de politiques d'inclusion



b. Convention territoriales globales : croisant contrats locaux de santé, politiques jeunesse et projet de territoire

Les Pôles ressources handicap au cœur de la dynamique de mise en réseau



Volet « parents » :

- informer les parents ;
- accompagner les familles dans la recherche d'une structure d'accueil (créche, Alsh notamment) et de l'offre adaptée dans une logique de parcours;
- un objectif minimum de 30 accompagnements d'enfants en file active pour 1 ETP et par an est préconisé.

Volet « équipes d'encadrement » :

- sensibiliser, informer, former les intervenants/encadrants/professionnels à l'accueil des enfants et des jeunes porteurs de handicap;
- apporter un soutien technique aux structures pour accueillir les enfants et les jeunes en situation de handicap et pour mobiliser des financements le cas échéant;

Volet « animation, coordination, évaluation » :

- constituer un réseau d'acteurs pour renforcer les liens, notamment, avec la Mdph, l'Ars, les plateformes du secteur médico-social, les Pial et les associations ;
- participer à l'évaluation des réponses aux familles et aux objectifs fixés dans le cadre du Sdsf et des Ctg

Le soutien de la branche Famille pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap

Les Pôles Ressources Handicap (Prh)

- Une enquête réalisée en novembre 2020 auprès de 77 Caf montre que :
- 53 Caf (sur 77) comptent un pôle ressources handicap (PRH) sur leur département (68%), les autres ont prévu de développer ce service en 2021 (14 Caf, 18%) ou l'envisagent pour 2022 (10 Caf, 14%);
 - les Caf sont les principales financeurs des Prh aux côté des Conseils départementaux et/ou des services de
 - les Prh reposent sur des équipes resserrées (1 à 3 ETP), principalement du secteur de l'éducation spécialisée ou de l'animation ;
 - ils interviennent auprès des enfants de 0 à 18 ans et parfois ont une offre dédiée aux parents parents porteurs de handicap ;
 - au-delà des crèches et des accueils de loisirs, ils mobilisent de nombreux partenariats avec le secteur du soutien à la parentalité et du médico-social.



Le soutien de la branche Famille pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les ACM

Les engagements de la Cog 2018-2022 en faveur des Acm



- Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueils de loisirs sans hébergement (Alsh);
- Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale.



- Soutenir le déploiement du « Plan mercredi »
- ! · Simplifier les modalités de financement des Alsh
 - Mettre en œuvre un nouvel axe du FPT pour renforcer l'accès aux loisirs éducatifs pour les publics les plus vulnérables
 - Poursuivre le développement de pôles ressources handicap et renforcer la dimension inclusive des Acm



Le soutien de la branche Famille pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les ACM

Le Fonds « Publics et territoires » (Fpt)

Le Fpt permet de développer des solutions « sur mesure » pour répondre aux enjeux de la Cog déclinés auprès de publics et de configurations territoriales spécifiques,

Il permet de soutenir l'innovation sociale tout en facilitant la mise en œuvre d'expérimentations.



Pour la période 2018-2022, le Fpt est doté d'environ 600 millions d'euros et comporte 7 axes thématiques, qui reflètent les priorités d'intervention de la Cog.

C'est l'axe 1 du Fpt qui soutient « l'Accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les structures de droit commun ». Il comporte 4 volets, dont 2 qui concernent les Acm :

- Volet 1: Soutenir le déploiement des «pôles ressources handicap» ou toute autre forme de coordination dédiée à l'accueil des enfants et des jeunes porteurs de handicap;
- Volet 2: Accompagner les Eaje au-delà du seul bonus «inclusion handicap»;
- Volet 3: Renforcer les conditions d'accueil et l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes en situation de handicap (Acm);
- Volet 4: Favoriser l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap dans les autres services d'accueil (lieux d'accueil enfants parents, ludothèques, etc.)



Le Fonds « Publics et territoires » (Fpt)

Le volet 3 de l'axe 1 permet de financer les actions suivantes :

- Sensibilisations/formations des équipes,
- Renforcement de l'encadrement,
- Information et accompagnement des familles,
- Appui au pilotage,
- Adaptation des locaux et acquisition de matériel adapté. Circulaire Fonds Publics et Territoires

Quelques résultats de l'enquête réalisée en février 2021 auprès des Caf :

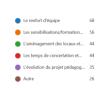


Nb d'enfants/jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement financier des Caf via les Acm :

(soit 9% des enfants/jeunes bénéficiaires de l'Aeeh)



Un soutien financier de 16 M€ (soit + 384% entre 2013 et 2019)





Le soutien de la branche Famille pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les ACM

La Pso Alsh et la perspective d'un complément inclusif en Acm

Pour rappel, les Caf financent les accueils péri et extrascolaires via la Pso (Prestation de service ordinaire) Alsh à hauteur de 0,55 € par heure et par enfant.



Un chantier est engagé depuis octobre 2020 pour mettre en place à l'horizon de la prochaine Cog un soutien financier complémentaire à cette Ps (à l'image de ce qui a été défini sur les EAJE) pour renforcer et accompagner l'accueil des enfants et des jeunes, de 3 à 17 ans sur les temps péri et extrascolaires.

Le Plan mercredi



Création de 500000 nouvelles places le mercredi à l'horizon 2022

Les Caf soutiennent le déploiement du Plan mercredi avec la mise en place de plusieurs mesures : une bonification et une majoration sur le territoires prioritaires de la Pso Alsh, des aides à l'investissement, et des aides à l'ingénierie pour le mise en place ou le renouvellement des Pedt et Plans mercredi.

A travers le Plan mercredi, il s'agit « d'assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ».

Circulaire Mesures de relance en faveur du Plan mercredi

Le soutien de la branche Famille pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les ACM

Des financements sur fonds locaux des Caf

Certaines Caf proposent des soutiens financiers sur leurs fonds locaux, souvent en bonifiant/majorant les aides quand les enfants sont en situation de handicap, notamment pour :

- Des aides aux loisirs (chèques/Pass loisirs...) qui sont des aides financières aux familles éligibles pour la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques...
- Des aides aux vacances enfants/jeunes pour des séjours collectifs
- Des projets spécifiques : accueils de fratries, accueils de loisirs sur le temps scolaire pour des enfants non encore scolarisés, aide au répit parental...

Une dynamique partenariale territoriale

Les projets inclusifs portés des Acm soutenus la branche Famille s'inscrivent dans des démarches partenariales en lien avec les dispositifs publiques, les GAD les SDSF, les CTG et les PEDT.

- Niveau national: DJEPVA, DGESCO, DGCS, CNSA, AMF, CCMSA, JPA, têtes de réseaux associatives...
- Niveau local: SDJES, DASEN, MSA, MDPH, ARS, conseils départementaux, collectivités, fédérations d'éducation populaires, EMS, associations spécialisées dans le champ du handicap...





Quelles démarches structurantes?

Présentation par Florence Corde (CAF 76), Sandra Dauvilliers (SDJES 76)

Un diagnostic et des constats en amont des démarches : L'importance des partenariats et objectifs partagés

et François Junqueira (PRH 76)

L'installation d'un PRH: La génèse du projet porté par un collectif d'association puis les questions posées par sa déclinaison opérationnelle



XX/XX/XXXX

Accueil d'enfants en situation de handicap dans les ACM de la Seine-Maritime



Service départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime



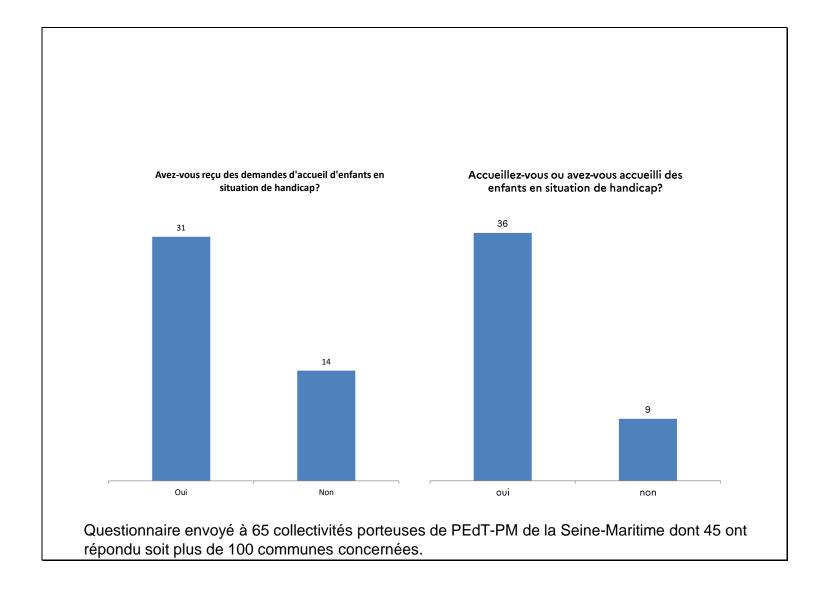
23 Janvier 2020

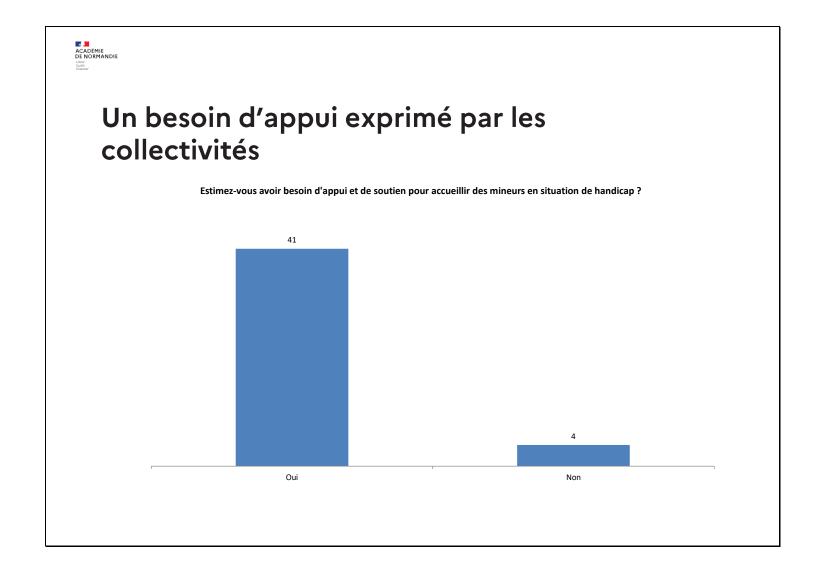
Seine-Maritime dans les ACM en 2019

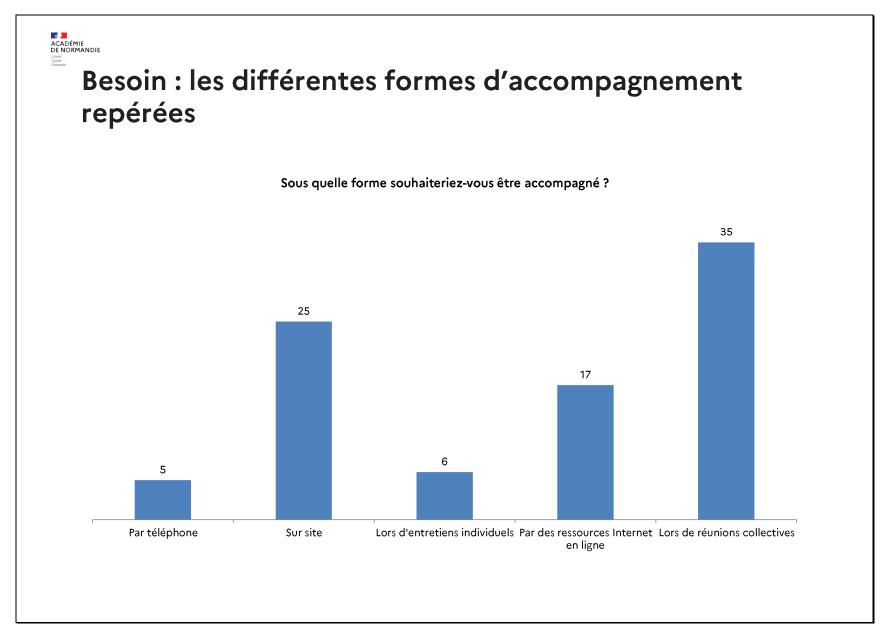
		de au cours de la semai ériscolaire)	ne
Nombre de communes	Nombre de lieux d'accueils	Nombre de places ouvertes	Mineurs déclarés en situation de handicap
164	446	35 912	4
Mois de juillet			
Nombre de communes	Nombre de lieux d'accueils	Nombre de places ouvertes	Mineurs déclarés en situation de handicap
153	291	22 237	8
	Mo	ois d'août	
Nombre de communes	Nombre de lieux d'accueils	Nombre de places ouvertes	Mineurs déclarés en situation de handicap
107	214	15 232	10

Données statistiques sur les accueils de loisirs et les accueils de jeunes selon le département

Source : DJEPVA, base de données SIAM ; traitement INJEP-MEDES ; découpage communal au 1er janvier 2018







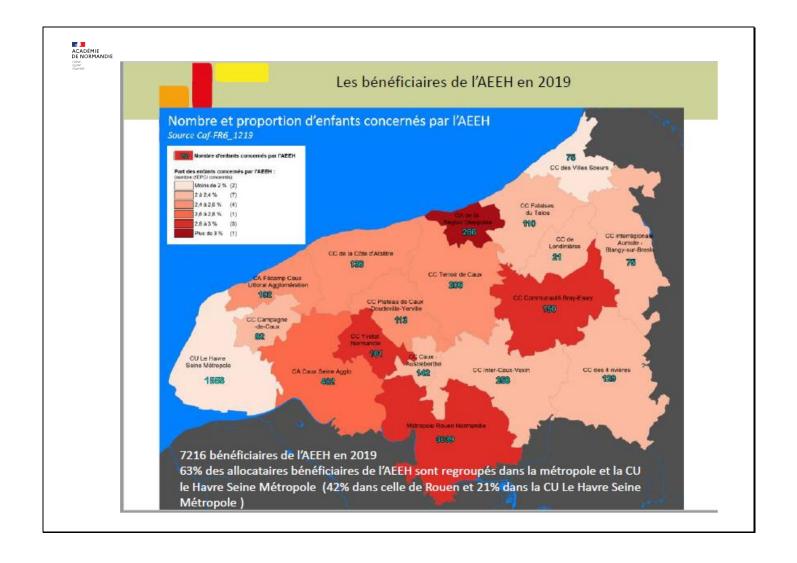




Pilotage et Conduite de la Démarche Partenariale

- Une démarche partagée pilotée par la CAF avec des partenaires associés: CD76, MDPH, SDJES, ARS, MSA, CPAM, Comité Handicap Normandie et autres personnes ressources
- Une co-construction: 3 copils (de novembre 2019 à mars 2020), un comité de financeur:
 - De nombreux échanges, un diagnostic avec un recensement des besoins auprès des partenaires, retour partagé complété d'éléments issus d'enquêtes nationales conduites auprès des familles (trois dimensions : famille, professionnel et institutionnel)
 - ✓ L'appel à projet 76, un cahier des charges pour les attendus complété du référentiel national relatif aux missions des « pôle ressources handicap »
 - ✓ Septembre 2020, diffusion de l'appel à projet sur caf.fr et relayé par les partenaires
 - √ Novembre, instruction partagée (étude des candidature, jury) des 3 candidatures et publication des résultats
 - ✓ Début d'année 2021, mise en place par un collectif d'acteurs associatifs composé d'un porteur les Pep 76 et 3 contributeurs le Moulin Vert, L'UFCV et l'Apei de Dieppe
- ➤ Un cofinancement majoritaire CAF avec le CD76 et la SDJES
- Les moyens humains : 1 coordinateur et 3 référents territoriaux
- ➤ Une convention de partenariat, d'objectifs et de financement CAF/Collectif associatif
- Une convention multi partenariale avec une inauguration en 2021







Mars – Mai 2021 : le déploiement opérationnel du PRH 76

(François Junqueira, Chef de projet du PRH 76)

Un périmètre de mission large : enfants à besoins spécifiques de 0 à 20 ans + enfants de parents en situation de handicap, champs de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, accès à la citoyenneté

- <u>Enjeux</u>: diversité et complexité du réseau : Comment se repérer ? Comment trouver une complémentarité avec les acteurs préexistants oeuvrant pour l'inclusion ?
- <u>Facilitateurs</u>: projet inscrit en amont dans une dimension multipartenariale au niveau institutionnel et associatif, une communication sur le projet en amont = une équipe « attendue »
- Stratégie :
- prioriser les rencontres des interlocuteurs institutionnels incontournables du projet,
- s'inscrire dans les dynamiques partenariales locales existantes (CTG, PEDT, PST, groupes de travail, etc.) en s'appuyant sur les acteurs locaux (conseillers territoriaux CAF, PMI, ASV, UTAS, collectivités, etc.),
- un partage du travail partenarial dans l'équipe selon une approche systémique : échelle locale / échelle « macro »,
- · adopter un positionnement qui facilite le lien entre les acteurs, qui valorise les pratiques inclusives existantes



Mars – Mai 2021 : le déploiement opérationnel du PRH 76

(François Junqueira, Chef de projet du PRH 76)

Une équipe PRH mais un travail à distance : les enjeux de la coordination

- Enjeux: mailler le département, assurer un service à proximité des habitants. Comment coordonner et harmoniser l'action du PRH sur des territoires disparates (zones urbaines/zones rurales, équipements, etc.)?
- <u>Facilitateurs</u>: un collectif d'associations identifiées et présentes sur les 3 territoires du PRH, aux compétences complémentaires (petite-enfance, loisirs/vacances, répit, soutien à la parentalité, médico-social), des référentes territoriales implantées sur 3 territoires

Stratégie

- ·mise en place et utilisation des outils numériques et collaboratifs,
- comité technique hebdomadaire, comité inter associatif,
- •le déploiement à venir de permanences locales à proximité des professionnels du territoire et des familles (points France Service, centres sociaux, espaces de vie sociale, etc.),
- •une articulation avec les projets de territoire (PEDT, CTG, PST, etc.) et les schémas départementaux (SDSF, Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille)

Un premier aperçu de la diversité des besoins, de la difficulté des parcours familiaux

- Enjeux : répondre aux besoins des familles et des professionnels en respectant le périmètre des missions du PRH, articuler les missions du PRH avec les autres acteurs dans une approche transversale
- Facilitateurs : le travail d'enquête, d'état des lieux réalisé en amont, l'appui technique proposé par la CAF, la construction du projet du PRH dans une approche multidimensionnelle

Stratégie :

- •favoriser une interconnaissance mutuelle entre les acteurs, s'appuyer sur les compétences et les ressources présentes sur le territoire, mettre en lien les familles avec le bon interlocuteur dans une perspective de simplification des parcours (exemple : CAMSP, ESMS, PCO pour les besoins en dépistage, en accompagnement spécialisé),
- s'inscrire et impulser des groupes de réflexions thématiques,
- •la configuration d'un logiciel métier dans une approche systémique (inter relation entre les bases de données « familles », « partenaires », « structures d'accueil », compilation statistique des indicateurs pour faire remonter les besoins, etc.),
- · la réalisation d'un Document d'Accompagnement Personnalisé pour l'Inclusion, recueil des besoins des familles et des professionnels.



Démarches structurantes : une diversité de mises en œuvre

La nature des actions proposées sur les territoires :

Présentation par Lucie Clérault (PEP 50)

Présentation par Adélaïde Hardy d'handiconseil (27)







Démarches structurantes : une diversité de mises en œuvre

Une diversité d'acteurs et des choix pédagogiques :

Présentation par Thierry Boucher (14) et Camille Saimson UFCV (61)









Charte Accueil Réussi

Favoriser l'accès et la participation de tous les enfants et les jeunes aux accueils de loisirs éducatifs en garantissant la continuité éducative.





Origines de la Charte Accueil Réussi dans le Calvados

La charte existe depuis 2010.

Des constats partagés à partir de 2008 par des acteurs des Vacances et des Loisirs et des acteurs de l'Éducation Spécialisée avec le soutien de l'État.

Constats de difficultés lors de l'accueil en séjours de vacances d'enfants à besoins spécifiques, quels qu'ils soient

Souhait de dépasser ces constats en analysant les situations et en identifiant ce qui aurait permis de proposer un meilleur accueil aux enfants



Origines de la Charte Accueil Réussi dans le Calvados



Ces rencontres ont abouti à l'élaboration d'une charte intitulée :

« Pour l'accompagnement des enfants et des jeunes sur les accueils de loisirs éducatifs : lien entre l'éducation spécialisée, la prévention et la protection de l'enfance et l'adolescence et l'éducation populaire. »

Assurer les conditions d'un accueil réussi, c'est partager des objectifs éducatif, garder le contact, prendre part à la réalisation du bilan



Enjeux de la Charte Accueil Réussi



Pour la protection de l'enfance et l'éducation spécialisée :

→ passer d'une prise en charge de l'enfant ou du jeune, à un accompagnement en lien avec l'environnement dont il est issu.

Pour les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs :

→ permettre l'accueil de tous les jeunes et préserver les séjours de vacances et les périodes de loisirs éducatifs, espaces d'apprentissage, de socialisation et de mixité.

Des journées d'échanges de pratiques sont régulièrement organisées afin de soutenir les structures engagées dans la démarche



Des outils pour les signataires et les familles

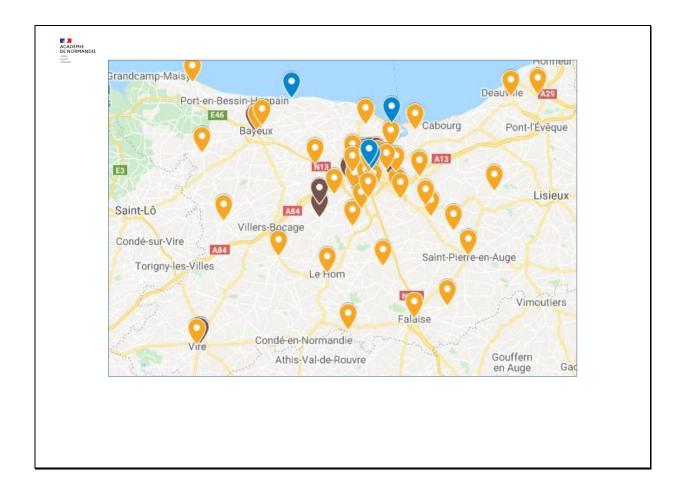
- Des brochures à destination des différents interlocuteurs Pour informer sur les objectifs de la Charte Accueil Réussi
- Des ressources en ligne Pour savoir qui contacter, quelles sont les outils disponibles, ...
- Une fiche de liaison pour le suivi administratif et éducatif Pour faciliter le dialogue entre l'organisateur, le prescripteur et le jeune
 - Une cartographie interactive des signataires de la charte Pour repérer les accueils de loisirs proche de son domicile



Conditions de mise en place d'un accueil réussi



- → L'identification des spécificités de l'enfant
- → L'identification et l'adhésion à des objectifs éducatifs partagés
- → La négociation du départ entre le jeune et les professionnels chargés de son accompagnement
- → Le contact obligatoire entre professionnel référent et organisateur du séjour
- → La préparation des équipes : information/ formation





Quelles démarches structurantes : de la politique institutionnelle aux actions

Une diversité d'acteurs, une volonté commune vers la continuité éducative – des coopérations concrètes :

Présentation par François Chenal (rectorat) et Nathalie Breuil (ARS)





Quelles démarches structurantes : une diversité d'acteurs

Exemple : les plateformes de répit au service des familles : Présentation par Paméla Lemagnen et Hélène Maillard (RSVA)





Quelles démarches structurantes : un engagement national

Vers une équité de la prise en charge sur chaque territoire :

présentation par Anne Carayon de la charte JPA















Une Charte pour affirmer:

- les droits fondamentaux
- · La diversité est un facteur d'enrichissement
- Créer les conditions d'épanouissement de chacun

Une charte pour définir les conditions d'accueils

Une charte pour s'engager :

- Préparer, respecter et adapter le projet d'accueil.
- Favoriser l'accueil
- Décliner la mise en œuvre concertée des principes de la charte dans le projet de la structure.
- Former, sensibiliser les équipes
- Informer Afficher la charte dans ses locaux



Une charte depuis quand? Et aujourd'hui?

En 1992, un comité de rédaction de la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

En 1997, la **1ère signature de la Charte** regroupe les membres rédacteurs sous le haut patronage du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, du ministère de la Jeunesse et des Sports et du secrétariat d'Etat au Tourisme.

la **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le 1^{er} avril 2010, la France ratifie la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Quelle pertinence aujourd'hui?



Une charte nationale inscrite dans une démarche territoriale

Inscrire dans les politiques territoriales l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap

- PEdT
- Conventions territoriales globales (CTG).

Rendre accessible, sensibiliser, former et informer

• Pôles Ressources Handicap

Au niveau national: Communication, échanges



Merci pour votre attention

Les questions auxquels nos partenaires n'auraient pu répondre au cours de la matinée ont été recensées, nous nous engageons à y apporter des réponses dans le document de restitution de la journée

Rendez vous dès 13H45 sur la plateforme
Début des interventions à 14H par quelques constats et
témoignages vidéos
Présentation du cadre réglementaire
Répartition en 4 ateliers dès 14H45
Conclusion de la journée 16H00



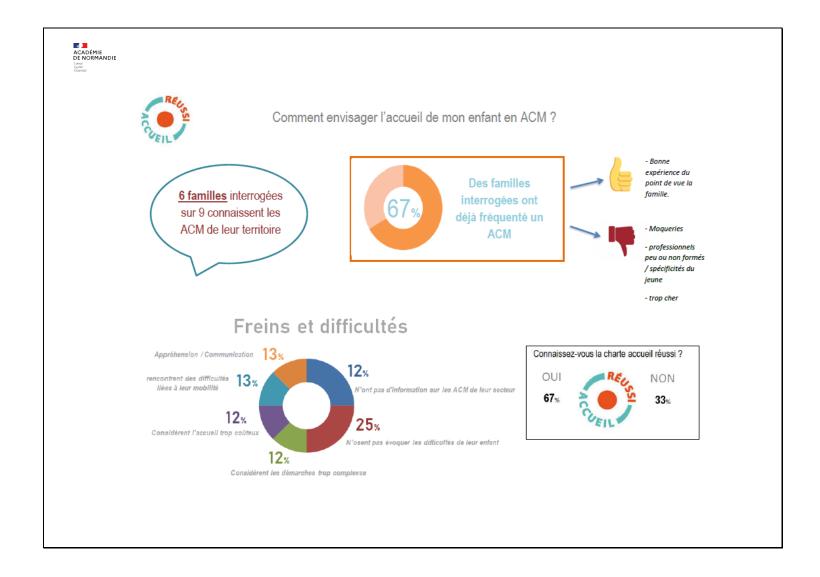
Illustrations et témoignages













Quelques témoignages recueillis auprès de parents d'enfants par des étudiants de l'IAE de Caen en 2017

le poids des représentations:

"Je me suis mis des barrières toute seule parce que je me suis dit qu'E, sans un adulte elle ne peut pas être bien, elle va se mettre en danger, elle risque de se blesser, de faire mal aux autres, elle ne va profiter de sa journée, ce n'est pas envisageable. Et donc en effet, je me suis dit que ces gens ne sont pas formés à l'handicap donc forcément ça ne va pas aller. Je n'ai jamais fait la démarche de l'inscrire et de demander au centre de loisirs."

Se sentir rassuré, avoir confiance en l'équipe, communiquer :

- « Ce qu'on leur a proposé et qu'ils ont accepté, c'est que l'éducatrice spécialisée qui nous suivait vienne leur faire une demi-journée de formation sur place. »
- « On avait tout, on avait le petit carnet on avait tout, c'était bien détaillé, l'emploi du temps le matin qu'est-ce qu'ils allaient faire, le midi, le soir, la petite boom. »
- « ce qui est important par rapport à moi c'est d'avoir des retours parce que moi mon fils ne parle pas donc je n'ai pas de retour. »



Quelques témoignages recueillis auprès de parents d'enfants par des étudiants de l'IAE de Caen en 2017

L'accès au milieu ordinaire, au droit commun:

« je veux quand même qu'il reste en contact avec le monde ordinaire. Je pense que c'est comme ça qu'il arrivera aussi à progresser »

Des points sensibles:

la qualité de l'accueil/de l'écoute et le sentiment de sécurité

« Des fois on ne sait pas comment amener que notre enfant est différent et on ne sait pas comment le dire, soit on a peur de ne pas être compris ou entendu, quand on pas de diagnostic on ne sait pas trop quoi dire en vrai"

« Quand quelqu'un va nous rassurer et nous dire dans telle structure il y a des gens qui sont formés aux handicaps, qui peuvent accueillir votre enfant (...) là on est rassuré, là on peut laisser notre enfant, on peut partir au travail légers"

«Je n'étais pas rassuré. C'est comme si vous prêtez votre voiture à un passant sans lui demander s'il avait le permis de conduire »

"



Le cadre réglementaire

Intervention de Patrick Pagatele inspecteur jeunesse et sports et chef du pôle Protection des personnes et prévention des risques à la DRAJES

Intervention de Patrick Durand : droits des usagers et responsabilité des organisateurs, quelques vignettes





Ateliers





4 groupes pour identifier les idées clés qui permettront d'avancer collectivement

Les modalités d'intervention Les freins et leviers Les pistes collectives



Restitution et conclusion





3 idées essentielles pour chaque item vu en atelier

Remerciements et perspectives :

dont associer d'autres partenaires indispensables comme les services des conseils départementaux et les familles, les associations d'usagers – apprendre à mieux travailler ensemble